



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Charmes

SEANCE DU 29 JANVIER 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	21	21 + 4 pouvoirs

Date de convocation 23 janvier 2026
--

L’an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de **Raphaël MICHELET**, Maire.

Présents : **BOST Sylvain, BRIERE Gaëtanelle, DA COSTA Mattéa, DELAURENT Alain, DONEL Hervé, FRANÇOIS Pascal, GORIUS Gérard, HETT Paul, JEAN Christophe, LACOMBE Camille, LAMBLLOT Guy, LEROY Régis, MANESSIER Thierry, MICHELET Raphaël, MUSSIER Aurélie, POTIER Laurent, SCHLIENGER Richard, SIMONIN César, THOMAS DA COSTA Maud, VERDUN Francis, XÉMARD Géraldine.**

Absents : **MAUCORPS Valérie, HANZO David.**

Représentés : **ATING CONTE Justine pouvoir donné à DELAURENT Alain, DAGUIN Charlotte pouvoir donné à MUSSIER Aurélie, PAGEL Nicolas pouvoir donné à JEAN Christophe, PONCET Gwladys pouvoir donné à THOMAS DA COSTA Maud.**

Madame BRIERE Gaëtanelle a été nommée secrétaire de séance.

Objet : DOMAINE et PATRIMOINE - Suppression emplacement réservé n°3 du PLU
N° de délibération : DEL_2026_06

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
21	4	25	0	0	0

Vu la demande de la SCI MYLAUDRE DES MORTES TERRES DE 54230 NEUVES MAISONS en date du 16/12/2025, demandant la suppression de l’emplacement réservé n° 3 sur la parcelle AK 282, dans le but de créer des places de stationnement pour son immeuble cadastré AK 269 ;

Vu la renonciation du droit de préemption exercé par la commune lors de la vente de cette parcelle en 2019 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d’annuler l’emplacement réservé n° 3 d’une contenance de 561 m² ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette transaction ;
- **DIT** que lors d’une future modification du P. L. U., cet emplacement réservé sera supprimé graphiquement ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 30 janvier 2026
Pour extrait conforme

Raphaël MICHELET, Maire

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the left.

Raphaël MICHELET

Raphaël MICHELET
2026.02.02 14:40:01 +0100
Ref:10344643-15598201-1-D
Signature numérique
le Maire